

SO GELUX FUND

Société d'investissement à capital variable
Siège: 11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
(R.C.S. Luxembourg B 25.970)

AVIS AUX ACTIONNAIRES ET AU PUBLIC

Le conseil d'administration informe les actionnaires et le public des décisions suivantes prises à propos de SO GELUX FUND:

CALCUL D'UNE COMMISSION DE PERFORMANCE POUR SEPT COMPARTIMENTS DU FONDS

Le Gestionnaire des placements et/ou le Gestionnaire des sous-placements de certains Compartiments (détaillés dans le Barème ci-dessous) pourront recevoir de la Société une commission de performance prélevée sur l'actif des Compartiments pertinents pour l'ensemble des catégories d'actions.

Pour les actions «A», «B», «F», «J», «O», «P», «AH», «BH», «FH», «JH», «OH» et «PH», une commission de performance pourra être payée en cas:

- de performance positive de la Catégorie d'Actions pendant la «Période de référence»; et
- de dépassement par la Catégorie d'Actions (avant le calcul de la commission de performance) de la performance dont elle aurait bénéficié en investissant son «**Actif net de référence**» selon un «**Etalon**».

La performance de l'Etalon sera fixée chaque Jour de valorisation. Si l'Etalon affiche une performance négative pendant la Période de référence, sa valeur sera fixée à 0.

L'Actif net de référence est l'Actif net au premier Jour de valorisation de la période, actualisé chaque Jour de valorisation de façon à prendre en compte les ordres de souscription et de rachat reçus pour la Catégorie, ainsi que tous dividendes éventuels payés.

La Période de référence signifie une durée de 12 mois échéant en mai de chaque année (telle que mentionnée pour chaque Compartiment dans le barème ci-dessous).

Une performance négative des Catégories d'Actions susmentionnées ne sera pas reportée à nouveau.

Le barème ci-dessous résume pour chaque Compartiment les détails concernant l'«Etalon», la «Période de référence», le «Taux de la commission de performance».

Conditions de paiement:

La commission de performance sera payée dans les dix jours suivant la fin de la Période de référence.

Si des Actions sont rachetées pendant la Période de référence, la commission de performance accumulée au titre de ces Catégories d'Actions sera cristallisée et la somme globale de tous les montants cristallisés sera payée dans les 10 jours suivant la fin de la Période de référence.

POUR LE COMPARTIMENT SUIVANT, LA COMMISSION DE PERFORMANCE SERA CALCULÉE À COMPTER DU 15 SEPTEMBRE 2004.**Barème de la Commission de Performance**

Compartiments	«Etalon»	«Période de référence»	Taux de la Commission de Performance
Sogelux Fund / Equities US Small Cap Value	RUSSELL 2000 (Indice de rendement total) + 400 points de base	12 mois	15% du surplus de performance

POUR LES SIX COMPARTIMENTS SUIVANTS, LA COMMISSION DE PERFORMANCE SERA CALCULÉE À COMPTER DU 15 NOVEMBRE 2004.**Barème de la Commission de Performance**

Compartiments	«Etalon»	«Période de référence»	Taux de la Commission de Performance
Sogelux Fund / Equities US Mid Cap Growth	RUSSELL Mid Cap Growth (Indice de rendement total) + 400 points de base	12 mois	15% du surplus de performance
Sogelux Fund / Equities perUS Multi Strategies	RUSSELL 1000 (Indice de rendement total) + 200 points de base	12 mois	10% du surplus de performance
Sogelux Fund / Equities China	MSCI China Free (Indice de rendement total) + 400 points de base	12 mois	15% du surplus de performance
Sogelux Fund / Equities Japan Small Cap	Nomura SC Growth (Indice de rendement total) + 400 points de base	12 mois	15% du surplus de performance
Sogelux Fund / Equities Euroland Mid Cap	FTSE Euro Mid Eblock + 400 points de base	12 mois	15% du surplus de performance
Sogelux Fund / Equities US Relative Value	S&P 500 (Indice de rendement total) + 200 points de base	12 mois	10% du surplus de performance

MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE CERTAINS COMPARTIMENTS**SO GELUX FUND/BONDS EMERGING COUNTRIES**

Le présent Compartiment (libellé en USD) recherche un rendement total élevé en investissant principalement dans des titres de créance émis ou garantis par des administrations d'Etat,

dans des titres de créance émis par des entreprises et des établissements financiers, dans des titres adossés à des créances immobilières (garantis ou gagés par des nantissements garantis par un Etat des marchés émergents, ses agences, ses administrations ou les entreprises qu'il parraine) ou dans des titres adossés à des créances immobilières émis par des personnes privées, et dans des obligations structurées. Ces titres sont libellés dans diverses monnaies et cotés ou négociés sur des Marchés Réglementés de tous pays émergents du monde, y compris en Europe orientale et en Russie, en Amérique latine, en Asie et en Afrique, ou sur tout Marché Réglementé d'un pays de l'OCDE. Le Compartiment se caractérise par une large diversification géographique.

A l'heure actuelle, certains marchés d'Europe orientale, et notamment la Russie, ne sont pas considérés comme des Marchés Réglementés, et les investissements sur ces marchés, cumulés avec les investissements dans des titres non cotés, devront être limités à 10% de l'Actif Net.

Le Compartiment peut également employer des techniques et instruments visant à apporter une protection contre les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques de crédit, tels que contrats à terme, options et instruments similaires. De même, le Compartiment peut négocier des transactions de gré à gré (ou «OTC») en utilisant des options, swaps, swaptions, swaps de rendement total et swaps de défaut sur crédit, ainsi que d'autres instruments dérivés contractés avec des établissements financiers de premier rang spécialisés dans ce type de transaction et participant activement au marché OTC pertinent.

Le Compartiment peut également investir dans des swaps de défaut sur crédit dans un but de couverture et de gestion efficace du portefeuille dans les limites indiquées par le Chapitre *Restrictions de placement*.

Comme les placements dans des titres adossés à des créances immobilières peuvent présenter certains risques, les investisseurs doivent consulter le Chapitre intitulé *Considérations et facteurs de risques particuliers*, et notamment le paragraphe: *Placement dans des Titres adossés à des créances immobilières*.

SO GELUX FUND/EQUITIES EASTERN EUROPE

La politique d'investissement du Compartiment a été modifiée comme suit:

Dans la première phrase du deuxième paragraphe, la référence à «certains autres marchés» a été remplacée par la référence à «certains marchés» et la dernière phrase du dernier paragraphe a été remplacée par «Ceci pourrait conduire à une volatilité considérable».

CHANGEMENT DE NOM DE SIX COMPARTIMENTS

Sogelux Fund/Equities Euro a été renommé Sogelux Fund/Equities Euroland

Sogelux Fund/ Equities Euro Mid Cap a été renommé Sogelux Fund/Equities Euroland Mid Cap

Sogelux Fund/ Equities Euro Cyclical a été renommé Sogelux Fund/Equities Euroland Cyclical

Sogelux Fund/ Equities Euro Financial a été renommé Sogelux Fund/Equities Euroland Financial

Sogelux Fund/ Equities Euro Non Cyclical a été renommé Sogelux Fund/Equities Euroland Non Cyclical

MODIFICATION DU PARAGRAPHE «VALEUR LIQUIDATIVE»

Le paragraphe «Valeur Liquidative» a été modifié par ajout d'un paragraphe viii. concernant la valorisation des swaps de défaut sur crédit reconnue par le conseil d'administration et vérifiée par les commissaires aux comptes.

ANNEXE B – TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT

Le paragraphe «Techniques d'Investissement» a été modifié par ajout d'une communication spéciale relative aux Compartiments enregistrés à Taiwan concernant le montant total ou l'engagement total d'investissement dans des produits dérivés.

ANNEXE B – TECHNIQUES D'INVESTISSEMENT / RECOURS AUX SWAPS DE DÉFAUT SUR CRÉDIT («CDS»)

Les actionnaires et le public sont informés que la Société a la possibilité, dans le cadre de la gestion du risque de l'actif, de recourir à l'utilisation de swaps de défaut sur crédit («cdfs»).

Un swap de défaut sur crédit est un placement à court terme à taux fixe qui ne diffère pas d'une obligation en termes de risque de crédit. Si une partie désignée n'est plus capable de faire face à ses obligations de paiement, l'acheteur d'assurance livre au vendeur d'assurance (investisseur) une Euro-obligation, de la manière indiquée dans les conditions du contrat, de façon à remplacer le montant du remboursement.

Si les actionnaires et le public ont besoin d'informations techniques supplémentaires sur les «cdfs», une description complète est disponible dans le prospectus de la Société, Annexe B, «Techniques et instruments relatifs aux valeurs mobilières».

Les actionnaires des Compartiments pertinents de SO GELUX FUND auront la possibilité, pendant un mois à compter de la date de publication du présent avis, de racheter gratuitement leurs actions de la manière indiquée dans le prospectus.

La décision qui précède restera en vigueur pendant un mois suivant la publication du présent avis.

Un prospectus mis à jour sera disponible au siège de la société à Luxembourg et au comptoir de la Banque Dépositaire, Société Générale Bank and Trust S.A./11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Un prospectus actualisé peut également être obtenu, sans frais, sur simple demande à l'adresse du représentant en Suisse de la SICAV. En outre, les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse, à savoir: SG Private Banking (Suisse) S.A., rue de la Corrairie 6, 1211 Genève 11

Pour SO GELUX FUND
SG Private Banking (Suisse) SA, Genève